

Un outil de développement durable pour l'accueil et l'animation dans les monts d'Arrée.

Au cœur des monts d'Arrée et du Parc naturel régional d'Armorique, Ti menez Are est un important centre collectif dédié à l'hébergement touristique et à l'animation (110 lits, 6 salles, 8 salariés). Il accueille, grâce à la compétence et à la grande expérience de son équipe professionnelle, enfants et adultes désireux de découvrir la diversité d'une nature préservée au sein d'un territoire unique. Au gré des saisons, on y croise une classe découvrant l'environnement, une colo en langue bretonne, une société en séminaire de travail, une association en assemblée générale, une fête de famille pour une cousine, un club cycliste qui apprécie les dénivelés du secteur, un groupe de randonneurs appréciant la marche dans les landes et les crêtes, un lycée à la découverte du patrimoine ou encore un club d'aquarellistes en herbe, une exposition...

Ti menez Are est un lieu de vie ouvert à son territoire, au service des habitants, des associations et des entreprises.

Ti menez Are prend part au développement de son territoire.

➔ www.timenezare.fr

DES PRINCIPES ÉTHIQUES

Pour assurer le développement de son projet, Ti menez Are fait le choix de prendre le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut a pour objet "la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale".

La SCIC est une entreprise multi-partenaire où des acteurs différents s'associent autour d'un projet commun : salariés, usagers, associations, entreprises, collectivités territoriales et personnes intéressées par le projet. C'est une organisation porteuse de valeurs fondamentales : la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité et le partage. Comme toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire, la SCIC marque sa dimension d'utilité sociale en affectant une part significative de son résultat à des réserves impartageables.

REJOIGNEZ-NOUS EN DEVENANT SOCIÉTAIRE !

La SCIC Ti menez Are prendra la forme d'une Société Anonyme. Son engagement dans le développement durable local, le développement du tourisme, la découverte de l'environnement, notamment pour les plus jeunes, sa réponse aux besoins du territoire mais aussi la pérennisation de ses emplois constituent les axes forts de l'utilité sociale de son projet.

Chaque associé appartiendra à un des collèges suivants : "salariés" - "usagers ou personnes intéressées, personnes physiques" - "usagers ou personnes intéressées, personnes morales" - "collectivités publiques", collège au sein duquel chacun, quel que soit le montant de ses apports (le montant d'une part sociale est fixé à 50 €), détient une voix en Assemblée Générale.

Les résultats de la SCIC Ti menez Are seront destinés à la constitution de réserves qui demeureront impartageables et garantiront ainsi la pérennité du projet. **L'actionnaire personne physique bénéficiera de la réduction d'impôts au titre de la souscription au capital de sociétés non cotées** (dont font partie les SCIC). Outre l'Assemblée Générale annuelle, les sociétaires seront informés tout au long de l'année de l'évolution de l'ensemble des activités.

Ce projet s'adresse à tous ceux qui partagent la même éthique de l'intérêt collectif.

*Si ce projet vous séduit, rejoignez-nous et devenez sociétaire de la SCIC Ti menez Are !
Ce projet sera aussi le vôtre, il pourra évoluer et perdurer grâce à votre implication.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, **soussigné(e)**
(prénom usuel et NOM ou RAISON SOCIALE)

Mme, M. _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél _____ E-mail _____

Date et lieu de naissance _____

Pour les personnes morales (sociétés, associations,...), veuillez préciser :

Forme juridique _____

Représentée par _____

en qualité de _____

Siren _____

Code APE / NAF _____

En application des dispositions de l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement de son TITRE II ter portant statut de la société coopérative d'intérêt collectif ;

Connaissance prise du projet de statuts de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic) à responsabilité limitée et à capital variable, qui sera adopté par l'actuel centre Ti menez Are, situé à Garzuel, 29190 BRASPARTS ;

Déclare souscrire _____ parts sociales de 50 euros de nominal chacune de ladite future société sous statut SCIC ;

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire la somme de _____ euros, par chèque, représentant la libération intégrale de toutes les parts souscrites avant signature des statuts de la société. Le défaut d'agrément de la société par la préfecture entraînera la restitution de la somme dans les 8 jours du rejet devenu définitif, s'il n'est pas décidé la création de la société sous une autre nature ou formé.

Je reconnais qu'il m'a été remis un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à _____ le _____ en deux originaux.

Signature du souscripteur

précédée de la mention manuscrite "bon pour souscription de _____ parts de capital de 50 €, ce qui porte mon capital à _____ €."

